

INSEAMM CA 10/10/2023
Délibération n°DELIB_01_ADM_23_10_10_OJ_CR



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

Conseil d'administration
Séance du 10 Octobre 2023

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 OCTOBRE 2023
ET
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CA DU 30 MARS 2023

du JUILLET 2023

Délibération n°DELIB_01_ADM_23_10_10_OJ_CR

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 27 septembre 2023.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 14 décembre 2022 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 10/10/2023
Délibération n°DELIB_01_ADM_23_10_10_OJ_CR

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 27 septembre 2023 appelle l'examen et l'adoption des points suivants :

- 04/07/23
- Ordre du jour et compte-rendu de séance 30/03/23 – DELIB 1
 - Débat d'orientation budgétaire 2024 – DELIB 2
 - Règles d'amortissement - DELIB 3
 - Tarifs - DELIB 4
 - Règlement des bourses - DELIB 5
 - Bourses Erasmus - DELIB 6
 - Carte jeune et Pass Culture - DELIB 7
 - Délégations de compétences DG -DELIB 8
 - Convention gaz UGAP -DELIB 9
 - Extension marché de nettoyage Luminy-DELIB 10
 - Remboursement transport-DELIB 11
 - Attribution tickets restaurant-DELIB 12
 - Avancement de grade - DELIB 13
 - Régime indemnitaire - DELIB 14
 - Agents non permanents - DELIB 15
 - Agrément service civique - DELIB 16
 - Protocole d'accueil et d'intégration-DELIB 17
 - Questions diverses

M. Mme CANPO est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2023 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 10/10/2023
Délibération n°DELIB_01_ADM_23_10_10_OJ_CR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 30 mars 2023.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrage exprimés	18
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstentions	1

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Marseille, le 10 octobre 2023.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le 10-10-23

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée sur le site internet le : 11-10-23

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20231010-CA2310100J-DE
Reçu le 10/10/2023

